

La loi 1901, les statuts et le bénévolat

Niveau :
Débutant

Public visé :
Tout bénévole
associatif

Pré requis :
Néant

Tarifs et modalités :
Gratuit

Effectif :
12 personnes

**Structure
organisatrice :**
Association
départementale des
Francas de l'Aisne

Intervenant(s) :
Daniel COPPIN

Contact :
Les Francas de l'Aisne
FSC Georges Brassens
269 Av. de Reims
02200 VILLENEUVE
SAINT-GERMAIN

Daniel. COPPIN
Tél : 03 23 76 28 46
formation.francas02@
gmail.com

Enjeu :

Connaître, comprendre et appliquer la loi du 1^{er} juillet 1901.

Objectifs :

- Connaître, adapter et appliquer des statuts associatifs,
- Valoriser l'engagement des bénévoles associatifs.

Thèmes traités / contenus :

- Les articles de la loi 1901,
- Les statuts,
- Les rôles de chacun au sein d'une association (du bénévole au salarié),
- La responsabilité civile et pénale des associations et de ses dirigeants.

Dates et lieux des formations :

| Date | Secteur géographique | Horaires |
|------------|----------------------|---------------|
| 24/01/2022 | Château-Thierry | 18h00 - 21h00 |
| 21/03/2022 | Visio | 18h00 - 21h00 |
| 19/09/2022 | Saint-Quentin | 18h00 - 21h00 |

Formations complémentaires préconisées/proposées

- L'association et ses responsabilités
- Les documents obligatoires et indispensables d'une association
- L'évolution des droits des bénévoles
- Rédiger le projet de l'association

Le Collectif d'Organisation

